

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absent(es) représenté(es) :

Madame Sophie MANIGAULT-TERRE donne pouvoir à Monsieur Tony CHEVAUX

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Alain COMMARET

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Madame Nicole JEDYNSKI

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Monsieur Didier OUDIN donne pouvoir à Monsieur Nicolas COCHEFERT

Monsieur Gérard DELORME donne pouvoir à Monsieur Christian PERDU

Absentes non excusées : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 69 - 28/03/2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (PATRIMOINE) – EXERCICE 2024

Considérant les demandes de subventions de fonctionnement sollicitées, au titre de l'exercice 2024, par différentes associations agissant en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine,

Après étude et avis favorable de la commission travaux et modernisation urbaine du 22 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

ATTRIBUE, au titre de l'exercice 2024, les subventions suivantes :

Association « Avallon Patrimoine en Bourgogne » : 500 € au titre d'une subvention de fonctionnement aux fins de réalisation d'activités et de manifestations autour de la préservation et la conservation des patrimoines de la ville (journées du patrimoine, édition de livrets ludiques et éducatifs, conférences, etc.), et notamment de la Tour de l'Horloge (visites guidées estivales de la Salle des Echevins)

Association « Société d'études d'Avallon » : 200 € au titre d'une subvention de fonctionnement aux fins de réalisation d'une publication annuelle d'un bulletin et de l'impression de deux bulletins semestriels de liaison, en vue de promouvoir l'histoire d'Avallon

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,


